

Comité Consultatif du Marché n°6

Réunion du 13 décembre 2022 à 17h00 à la Mairie de Saillans

Présents :

Représentants des commerçants : Véronique Descamps (commerçants non alimentaires), Ghislaine Fernandez (SICAR).

Mairie de Saillans :

Elus : François Brocard, Philippe Berna, Georges Duquesne

Placier : Davy Mérabet

Absents excusés :

Commerçants : Marie-Pascale Abel-Coindoz (producteurs), Jean-François Rey (Fédération des Marchés de France), Gilles Hénard (commerçants alimentaires)

Elus : Pierrick Pinet

Placier : Raphaël Alpha

Secrétaire de séance : Philippe Berna

1. Bilan de la saison estivale :

Les commerçants présents à cette réunion nous disent que l'activité pour l'alimentaire a été correcte jusqu'à fin septembre. Depuis il y a eu une baisse significative. Le marché au mois de juillet a été fréquenté mais sans achats en proportion. Celui du mois d'août a été fréquenté et les clients ont plus acheté.

Pour le non-alimentaire, l'activité a été en forte baisse.

Ce constat est un peu différent selon les commerçants et les produits proposés.

Ce constat est le même sur les marchés de la vallée.

2. Activité autour de l'église suite aux travaux :

L'échafaudage n'a pas perturbé l'activité du marché. La zone servant de stockage de matériel derrière l'église a été réduite au mois d'août.

L'échafaudage est prévu être entièrement démonté à la fin de l'année 2022.

3. Placier :

Raphaël Alpha, est en arrêt maladie depuis le 03.11.2022 jusqu'au 01.01.2023.

4. Travaux de rénovation des WC :

Prévus au printemps 2023 pour une mise en service avant la saison estivale.

5. Problèmes remontés par les commerçants :

- L'alignement des stands sur la place de la République. Afin que les emplacements soient respectés, les emplacements doivent être tracés au sol (cf. CR de la réunion du Comité Consultatif du Marché n°5 du 09.05.2022)

- Bâche de fond de stand de certains stands qui cachent les commerçants voisins. Se renseigner si un maire peut légalement les interdire dans le règlement du marché => mairie.

- Commerçants s'octroyant des mètres linéaires supplémentaires lorsqu'ils n'ont pas de commerçants voisins : non (article 9 du règlement du marché), un rappel de la règle sera fait (article 9 du règlement du marché) => mairie.

6. Règlement du marché : refaire une mise à jour en 2023 pour :

- Actualiser l'article 13 relatif aux documents devant être présentés par les commerçants (supprimer la demande d'attestation des services fiscaux)

- Ajouter un paragraphe sur l'assurance responsabilité civile professionnelle pour le domaine public.

7. Attribution de places :

- Emplacement n°19 : Mme Monchaud (traiteur asiatique) ne viendrait plus sur le marché => à confirmer => mairie

- Emplacement n°11 : M. Sergent (revendeur) est absent depuis septembre => le contacter afin de savoir s'il reviendra sur le marché => mairie

Attribution des places à un commerçant abonné qui souhaiterait changer de place ou à un commerçant souhaitant un abonnement dans le respect de l'article 4 du règlement.

8. Tarif des places pour 2023 :

Proposition de la municipalité d'augmenter le tarif annuel d'environ 3% (passage de 78 € à 80 € le mètre linéaire à l'année) et le tarif estival d'environ 5 % (passage de 38 € à 40 € le mètre linéaire entre le 01er mai et le 2^{ème} dimanche de septembre).

Accord pour cette proposition.

Elle sera proposée au conseil municipal lors de la séance du 14.12.2022.

Les nouveaux tarifs délibérés seront communiqués aux représentants des commerçants.

9. Marchés des 25.12.2022 et 01.01.2023 :

Noël et Jour de l'an tombant un dimanche, il n'y aura pas de marché.

Un sondage a été effectué fin octobre auprès des commerçants non-sédentaires

« alimentaires » afin de savoir s'il est pertinent de programmer le marché un autre jour : les jeudis ou vendredis

21 réponses :

- Absents pour les fêtes : 2

- Jeudi 22 décembre et jeudi 29 décembre : 2

- Vendredi 23 décembre et vendredi 30 décembre : 15

- Les jeudis ou les vendredis : 2

Donc les dates des 2 marchés ont été déplacées les vendredi 23 décembre et vendredi 30 décembre 2022.

Une information a été faite auprès des commerçants sédentaires et non-sédentaires et de façon plus générale sur les différents supports de communication municipaux et dans la presse locale.

Fin de la réunion à 19h00.